**DU JOUR**

2021-06-16/1 – Désignation du secrétaire de séance

2021-06-16/2 – Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2021

2021-06-16/3 – Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal

2021-06-16/4 – Composition des commissions municipales : remplacements de certains

membres et représentation de la commune dans les établissements de

coopération intercommunale et autres organismes

2021-06-16/5 – Budget 2021 – Subventions aux associations

2021-06-16/6 – Dotation de la Solidarité Urbaine 2020 – Rapport d’emploi

2021-06-16/7 – Tarifs de location des salles municipales

2021-06-16/8 – Animations organisées par la Ville d’Haubourdin et destinées aux seniors

2021-06-16/9 – Tarifs école Paul Dallenne

2021-06-16/10 – Avis de la commune d’Haubourdin relatif au projet de pacte de gouvernance

 de la Métropole Européenne de Lille

2021-06-16/11 – Tarifs des droits de place

2021-06-16/12 – Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de

 la Métropole Européenne de Lille

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Du Mercredi 16 juin 2021**

L’an deux mil vingt et un, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pierre BEHARELLE, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées cinq jours à l’avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Membres présents à la séance : (28) Membres absents excusés et représentés : (3)**

M. BEHARELLE, Maire M. CERVEAUX est représenté par M. DEGARDIN

M. BUQUET, Mme IDZIOREK, M. CATTEZ, Mme NIREL, M. CRESSON est représenté par Mme NIREL

M. LECLERCQ, Mme CORNEILLIE, M. DEGARDIN, Mme BEAUJOIS est représentée par M. LECLERCQ

Adjoints au Maire

M. LOMBARD, Mme BZDYNGA, M. LECOUTRE, **Membre absent excusé non représenté : (2)**

Mme DILLIES, M. LE CLAIRE, Mme GUILLUY, M. BOURDON

Mme GAYOU, M. LEURS, M. RIVAS, Mme THEETEN, M. ARAKELIAN

Mme DASSONVILLE, Mme HIROUX, M. LEMAITRE,

Mme PRIN, M. BACKELANDT, Mme FLOUREST, **Secrétaire de séance :**

Mme CAPY, Mme COGE, M. GODEFROY, M. GOORIAH, Mme FLOUREST

Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

**2021-06-21 / 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose Madame Amélie FLOUREST comme secrétaire de séance.

Madame FLOUREST procède à l’appel des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : je vous informe de la démission de Madame Sophie MUSHONDT qui a quitté la région. Elle est remplacée par Monsieur Prishan GOORIAH à qui je souhaite la bienvenue.

Nous avons déposé sur vos tables une nouvelle version de la délibération « Budget 2021 – Subventions aux associations » car elle a été légèrement modifiée.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  **2021-06-21 / 2 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 21 AVRIL 2021** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques à formuler quant à ce procès-verbal ?

Madame CAPY : Je voudrais revenir sur la délibération numéro 15 concernant l'appel à projet du socle numérique. J'ai noté une petite erreur de transcription qu'il me semble important de corriger car elle change le sens de mes propos. Il est noté que j'ai dit "il faut bien avoir en tête que l'objectif premier ne doit en aucun cas de se focaliser sur la mise en place de l'activité numérique car on peut imaginer les dérives », alors que j'avais dit "son objectif premier ne doit en aucun cas se focaliser sur la mise en place de la continuité pédagogique en cas de crise dont on peut imaginer les dérives." Ce que je voulais dire c'est qu'armer les enfants pour leur permettre d'utiliser les outils numériques correctement est une excellente chose, axer le développement du numérique à l'école en vue d'une continuité pédagogique impossible à réaliser aussi longtemps que les familles ne seront pas toutes équipées correctement nous semble dangereux. Il me semble important de bien préciser mes propos d’autant plus que leur fait écho l’un des motifs invoqués par les professeurs du lycée Jules Ferry à l’occasion de la grève de mardi dernier : « supprimer le carnet de correspondance pour passer au tout numérique. »

Je sais que la transcription d'un conseil municipal n'est pas chose facile et je suis ravie de constater que désormais les comptes-rendus nous parviennent dès le conseil municipal suivant mais puisqu’il m'en est donné la possibilité je tiens à faire rectifier cette erreur.

Monsieur le Maire : nous nous mettrons d’accord avec vous sur le contenu de vos propos pour éviter toute erreur de transcription à l’avenir.

Aucune autre remarque n’étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 3 - DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES** **PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| Monsieur le Maire prend la parole. |
| **N°** | **DATE** | **LIBELLE** | **OBJET** | **CONTRACTANT** | **MONTANT / AN** | **HT / TTC** |
| **1.1.024/2021** | 09/04/21 | DÉCISION | 19\_06 VÊTEMENTS DE TRAVAIL LOT 3 EPI AVENANT | TRENOIS DECAMP | **0,00 €** |  |
| **1.1.025/2021** | 09/04/21 | DÉCISION | 17\_05 CRAPET SALENGRO AVENANT N° 5 | SOGÉA CARONI | **138 578,15 €** | **HT** |
| **1.1.026/2021** | 20/04/21 | AVENANT | 18-01 ACCORDS CADRE LOT 6 PEINTURE | HAGHEBAERT ET FRÉMAUX | **0,00 €** |  |
| **1.1.027/2021** | 21/04/21 | AVENANT | 18-01 ACCORDS CADRE LOT 6 PEINTURE | PPG | **0,00 €** |  |
| **1.1.028/2021** | 27/04/21 | AVENANT | 19\_06 VÊTEMENTS DE TRAVAIL LOT 4 CHAUSSURES | PROTEC NORD | **800,00 €** | **HT** |
| **1.1.029/2021** | 29/04/21 | AVENANTS | AVENANTS SUR MARCHÉS A BDC CONCERNANT LES PÉNALITÉS |   | **0,00 €** |  |
| **1.1.030/2021** | 29/04/21 | DÉCISION | 21-XX CAMION DOUBLE POUR ESPACES VERTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS | PSA RETAIL | **27 455,80 €** | **TTC** |
| **1.1.031/2021** | 10/05/21 | DÉCISION | 21-01 LOCATION DE MATERIEL POUR LE CTM LOT 1 MATERIEL DIVERS | LOXAM | **18 000,00 €** | **HT** |
| **1.1.032/2021** | 10/05/21 | DÉCISION | 21-01 LOCATION DE MATERIEL POUR LE CTM LOT 2 MATERIEL ESPACES VERTS | LOXAM | **10 000,00 €** | **HT** |
| **1.1.033/2021** | 10/05/21 | DÉCISION | 21-01 LOCATION DE MATERIEL POUR LE CTM LOT 3 TRANSPORTS DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES | KILOUTOU | **15 000,00 €** | **HT** |
| **1.1.034/2021** | 11/05/21 | AVENANT | 18-12 FOURNITURES DE BUREAU LOT 3 CARTOUCHES | ACIPA | **0,00 €** |  |
|  |
| **1.4.008/2021** | 14/04/21 | DECISION | CONTRAT DE TRANQUILLITÉ  | GLUTTON |  |  |
| **1.4.009/2021** | 28/04/21 | DECISION | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MME VANBORRE | CCAS/VILLE |  |  |

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.4.010/2021** | 06/05/21 | DECISION | MAINTENANCE DÉFIBRILLATEURS | ELECTRO COEUR SAS | **3 250,00 €** | **HT** |
| **1.4.011/2021** | 08/04/21 | DECISION | AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE – ACCÈS ECOLE CRAPET | HOROQUARTZ | 99,96 € | **HT**  |
| **1.4.012/2021** | 28/05/21 | DECISION | CONVENTION DE FORMATION DES POLICIERS MUNICIPAUX ET DE MISE A DISPOSITION D’UN STAND DE TIR | CLUB DE TIR | 2 600,00 € |   |
|  |
| **7.5.001/2021** | 12/04/21 | DECISION | FINANCEMENT PARENTALITÉ « LES EXPLORATEURS DU RÉEL » | DÉPARTEMENT DU NORD | **8 000,00 €** | **RECETTE** |
| **7.5.002/2021** | 12/04/21 | DECISION | FINANCEMENT PARENTALITÉ « ECRAN ET PARENTALITÉ À LA VEILLE D’ÊTRE COLLÉGIEN » | DÉPARTEMENT DU NORD | **8 000,00 €** | **RECETTE** |
| **7.5.003/2021** | 19/05/21 | DECISION | FINANCEMENT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUR FONDS NATIONAUX, RÉSEAUX D’ÉCOUTE, D’ACCOMPAGNEMENT ET D’APPUI DES PARENTS  | CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES |  | **HT**  |
|  |
| **7.10.001/2021** | 22/04/21 | DECISION |  CRÉATION RÉGIE D'AVANCES ESPACE JEUNES - ACM | VILLE D'HAUBOURDIN |  |  |
|  |
| **8.6.001/2021** | 19/05/21 | DECISION | CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE LOGICIEL IMUSE | SAIGA INFORMATIQUE | 1 920,00 € | **TTC** |
|  |
| **8.9.010/2021** | 07/04/21 | DECISION |  VIDEOMAPPING DU 1 AU 5 MARS 2021 A L’ESPACE JEUNE | RENCONTRES AUDIOVISUELLES | **800,00 €** | **TTC** |
| **8.9.011/2021** | 16/04/21 | DECISION  | RÉALISATION D’UNE VIDÉO PROMOTIONNELLE DU 14 AU 15 AVRIL 2021 AU CENTRE CULTUREL (SIMON FACHE) | ASSOCIATION OCTOPUS MUSIQUES |  |  |
| **8.9.012/2021** | 26/04/21 | DECISION | CONVENTION DE RÉSIDENCE – CRÉATION PROCHAIN SPECTACLE DYS/10 | LA FEMME ET L’HOMME DEBOUT | **0,00 €** |  |
| **8.9.013/2022** | 28/05/21 | AVENANT | CONCERT « LES BRASS’EURS, LA P’TITE SOEUR ! » 24 MAI 2022 | LES BRASS’EURS MUSIC&BEER | **800,00 €** |   |
|  |  |  |  |  |  |  |

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Monsieur le Maire : je souhaite vous donner des précisions concernant la décision relative à Crapet Salengro avenant n°5 pour un montant de 138 578 €. Cette somme se décompose en deux parties : une première partie de 23 137 € qui correspond à l’ajout d’une année d’exploitation, une année supplémentaire et une autre partie de 115 440 € qui correspond au temps du projet.

Il était prévu de revendre l’électricité des panneaux solaires et le choix de l’auto consommation a été fait. Cela signifie que plutôt que revendre l’électricité sur le réseau EDF pour un montant de 115 000 € prévus sur les 5 ans du marché, nous ferons de l’auto consommation avec de la consommation en moins car le prix de revente à EDF est moins élevé que le prix d’achat. Nous achèterons moins d’électricité donc notre économie sera supérieure aux 115 000 €.

Nous avons également acheté un camion pour le service espaces verts pour un montant de 27 000 € par l’intermédiaire d’un garage haubourdinois.

Madame CAPY : j’ai une remarque concernant la décision relative à la convention de la formation des policiers municipaux et la mise à disposition du stand de tirs. J’espère simplement que la formation des policiers municipaux ne se limite pas à une formation de tir car comme l’a affirmé Monsieur Decanter très récemment, la police municipale a aussi et surtout un rôle de prévention et un rôle social et il avait même ajouté que derrière les termes police municipale il y avait un vrai caractère social humanitaire.

Monsieur le Maire : vous avez tout à fait raison, la police municipale doit effectuer des formations obligatoires comme le tir mais il y en a d’autres aussi.

Monsieur DEGARDIN : un certain nombre de formations sont obligatoires pour l’accréditation des policiers municipaux, des formations initiales puis des formations liées à leur exercice professionnel, dans l’équipement de tout ce qui est lié aux objets de défense.

La problématique de la formation tir est qu’elle est obligatoire à partir du moment où la police municipale est équipée d’armes mais nous avons souhaité l’étendre afin que chacun soit parfaitement formé.

Monsieur le Maire : nous sommes d’accord sur le fait que le rôle de la police municipale est de faire régner la paix en privilégiant le contact avec la population accompagné d’un rôle social.

**PAS DE VOTE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**2021-06/16 - 4 / COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : REMPLACEMENT DE CERTAINS MEMBRES ET REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET AUTRES ORGANISMES**

Monsieur le Maire prend la parole.

Suite à la démission de Madame Sophie MUSHONDT de son poste de conseillère municipale, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants aux commissions municipales et également de désigner les représentants de la commune aux établissements de coopération et autres organismes.

Les commissions concernées sont :

* sports, relations avec les associations sportives et associations de loisirs (hors associations patriotiques et culturelles), santé, handicap
* fêtes et cérémonies, parrainage, jumelage, tourisme
* seniors, relations avec les associations pour aînés et les associations patriotiques

La désignation des représentants de la commune aux établissements de coopération et autres organismes concerne :

- syndicat intercommunal à vocation unique pour la qualité de la vie des personnes du 3e et 4e âge (SIVU)

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur, « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**4-1 – COMMISSION SPORTS, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ASSOCIATIONS DE LOISIRS (HORS ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET CULTURELLES), SANTÉ, HANDICAP**

Il est procédé, à main levée, au remplacement de Madame Sophie MUSHONDT au sein de la commission sports, relations avec les associations sportives et associations de loisirs (hors associations patriotiques et culturelles), santé, handicap, composée de 7 membres titulaires.

Il est proposé :

**- Monsieur Prishan GOORIAH**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1

**Est élu : Monsieur Prishan GOORIAH**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**4-2 – COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES, PARRAINAGE, JUMELAGE, TOURISME**

Il est procédé, à main levée, au remplacement de Madame Sophie MUSHONDT au sein de la commission fêtes et cérémonies, parrainage, jumelage, tourisme, composée de 8 membres titulaires.

Il est proposé

**- Monsieur Prishan GOORIAH**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1

**Est élu : Monsieur Prishan GOORIAH**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**4-3 – COMMISSION SENIORS, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR AÎNÉS ET LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

Il est procédé, à main levée, au remplacement de Madame Sophie MUSHONDT au sein de la commission seniors, relations avec les associations pour aînés et les associations patriotiques, composée de 7 membres titulaires.

Il est proposé

**- Monsieur Prishan GOORIAH**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1

**Est élu : Monsieur Prishan GOORIAH**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**4-4 – REPRESENTATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE DES PERSONNES DU 3E ET 4E ÂGE (SIVU)**

Il est procédé, à main levée, au remplacement de Madame Sophie MUSHONDT, pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la qualité de la vie des personnes du 3e et 4e âge (SIVU), en tant que membre suppléant.

Il est proposé

**- Monsieur Prishan GOORIAH**

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1

**Est élu : Monsieur Prishan GOORIAH**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 5 - BUDGET 2021 -****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** |
|  |  |
| Monsieur DEGARDIN prend la parole.Après consultation de la commission finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir, dans le cadre du Budget 2021, autoriser le versement des subventions suivantes : |
|  |  |
| **NOM DE L' ASSOCIATION BENEFICIAIRE** | **MONTANT** |
|  |  |
|  Club Green Haubourdin Tennis | 3 000,00  |
|  Club de Pétanque Haubourdinois | 290,00  |
|  |  |
|  Sporting Club Haubourdin Loos Porte des Weppes | 300,00  |
|  |  |
|  Amicale de l'école Cordonnier | 250,00  |
|  |  |
| Office de tourisme de l’Armentiérois et des Weppes | 365,00  |
| (La subvention de 365,00 € pour l’Office de Tourisme des Weppes,  |  |
| inscrite dans la délibération du 21 avril 2021 est annulée) |  |
|  |  |
| **ADOPTE A L’UNANIMITE**   |  |

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**2021-06-16 / 6 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2020**

**RAPPORT D'EMPLOI**

Monsieur DEGARDIN prend la parole.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), créée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La DSU a été modifiée par l'article 135 (chapitre IV – soutien aux villes en grande difficulté) de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005. Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes.

Le CGCT (art. L2334-19) prévoit l'obligation pour le Maire d'une commune, ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, de présenter au Conseil Municipal les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

Il faut rappeler que la Dotation de Solidarité, comme les autres composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement, est une dotation libre d'emploi et qu'elle s'impute en section de fonctionnement.

La commune d'Haubourdin est éligible à la DSU et a perçu en 2020 une somme de 1 597 633 € qui a permis de financer les actions suivantes :

- Subvention au CCAS

(Service d’aide à domicile, Service social, Maison de la Petite Enfance,
Centre Social Le Parc) 700 000 €

- Médiation Sécurité 344 033 €

- Animation des pauses méridiennes 212 000 €

- Activités pour les jeunes 94 000 €

- Classes de découverte 64 000 €

- Dispositif réussite éducative 40 000 €

Conseil Municipal du 21 juin 2021

- Actions éducatives

(Intervention d'un éducateur sportif dans les écoles,

intervention d'un dumiste dans les écoles) 36 000 €

- Fonds de travaux urbains 24 000 €

- Point d'Accès au Droit 18 000 €

- Conseil Municipal des enfants, Conseil des jeunes et Conseil citoyen 15 000 €

- PIGAHD et Isolation des toitures 15 000 €

- Atelier couture 14 000 €

- Actions culturelles

(Accueil des spectacles des établissements scolaires au

Centre Culturel, expositions, spectacles pour les

écoles, présentation des instruments de musique) 12 000 €

- Aides aux commerces 9 600 €

Monsieur le Maire : le principe de l’aparté est d’accueillir une journée ou quelques jours des enfants en difficulté scolarisés en collège et de les remettre dans le droit chemin, essayer de les aider à s’interroger sur leur comportement et essayer d’enrayer les dérives dès qu’elles apparaissent.

**PAS DE VOTE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 7 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES** |

Monsieur BUQUET prend la parole.

Par délibération en date du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de locations des salles municipales actuellement applicables.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d’un an et dans le cadre du déconfinement progressif des activités, Monsieur le Maire propose d’accorder, jusqu’au 31 août 2021, la gratuité des salles municipales, les week-ends pour les restaurateurs de la commune.

**VOTE :**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**2021-06-16 / 8 - ANIMATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE D'HAUBOURDIN ET DESTINEES AUX SENIORS**

Monsieur LOMBARD prend la parole.

Par délibération du 11 février 2015, le Conseil Municipal a fixé les conditions d’âge et les participations financières applicables aux 2 manifestations organisées pour les seniors haubourdinois, l’une « festive » au printemps (repas dansant), l’autre « culturelle » en automne (voyage d'une journée en autocar).

Lors de la commission fêtes et cérémonies qui s'est réunie le jeudi 29 avril 2021, il a été proposé d’appliquer les critères suivants :

* être âgé de 65 ans minimum
* solliciter une participation financière de 15 € pour le repas et 20 € pour le

 voyage

* les personnes qui souhaitent assister aux 2 manifestations devront participer

 financièrement pour le voyage au prix de revient

* les conjoints qui n'ont pas atteint l'âge devront participer financièrement à hauteur de 30 € pour le repas et à hauteur du prix de revient pour le voyage

Les personnes qui accompagnent les seniors lors de ces 2 manifestations, pour l'organisation ou par nécessité, sont invitées par la Municipalité.

Afin d'assister à ces manifestations, les seniors concernés doivent régler la participation financière au moment de l'inscription en Mairie. En cas de non participation, il convient de déterminer les motifs qui permettront le remboursement des frais :

* maladie ou hospitalisation sur présentation d'un certificat médical à la date du voyage pour l'intéressé(e) ou le conjoint
* décès d'un membre de la famille (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs) sur présentation d'un acte d'état-civil ou d'un faire- part justifiant de l'impossibilité de participer au voyage ou au repas
* un cas de force majeure (événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté de la personne) sur présentation d'un justificatif

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

* d'accepter ces critères
* d'autoriser le remboursement des participations financières selon les motifs

 définis ci-dessus

* d'annuler les dispositions antérieures contraires à la présente délibération

Monsieur GODEFROY : Même si les tarifs proposés (15 € pour le repas et surtout

20 € pour le voyage) semblent raisonnables, le fait de devoir participer financièrement au prix de revient pour le voyage si on a aussi participé au repas nous pose problème.

En effet beaucoup de seniors ont de petites retraites et pourraient être amenés à se limiter, pour raisons financières, à une seule de ces manifestations.

Or, et justement si leurs moyens sont limités, ce sont peut-être pour eux les seules occasions de sortie un peu exceptionnelle.

Ne pourrait-on pas prévoir pour ces personnes les tarifs « réduits » sur examen de dossier par exemple ?

Monsieur le Maire : je pense que, comme vous l’avez dit, les tarifs sont extrêmement raisonnables et la fréquentation de toutes ces manifestations est de plus en plus importante. Je pense que nous sommes bien placés au niveau tarifs. Les personnes en difficultés peuvent se rapprocher du CCAS et des solutions seront trouvées pour les accompagner.

Madame COGE : ce fut une année difficile pour tout le monde y compris pour les personnes âgées. Elles attendent ces manifestations avec impatience et augmenter le prix de 5€ n’est pas forcément utile.

**VOTE :**

**Pour : 30**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 9 - TARIFS - ECOLE DE MUSIQUE PAUL DALLENNE** |

Madame NIREL prend la parole.

Par délibération du 26 juin 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de l’école de musique actuellement applicables.

Après consultation de la commission Finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs fixés par cette délibération et d’ajouter un cas de gratuité des droits d’inscription pour les élèves des classes de la Ville inscrites dans le dispositif « Projets musique à l’école », l’année de participation au projet, et dans la limite des places disponibles.

Monsieur le Maire : pouvez-vous nous préciser ce qu’est le projet « musique à l’école » ?

Madame NIREL : cette action se mettra en place dès la rentrée. Elle permettra aux élèves des classes de CE2 de pouvoir jouer en orchestre. 3 enseignants interviendront. Le parc instrumental de l’école de musique sera utilisé. Tous les frais annexes seront pris sur le budget de l’école de musique. La durée du projet est d’un an maximum par classe. Une restitution du travail des élèves aura lieu au Centre Culturel Paul-André Lequimme. Un appel à participation a été lancé auprès des écoles de la ville. 3 classes ont répondu. La sélection de la classe retenue s’est faite sur dossier. L’école Cordonnier a été retenue pour cette année. D’autres projets sont proposés aux écoles non retenues. Les directeurs rencontrés étaient ravis de cette action et cette proposition a rencontré un vif succès.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 10 - AVIS DE LA COMMUNE D’HAUBOURDIN RELATIF AU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE** |

Monsieur le Maire prend la parole.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l’état d’urgence sanitaire,

Vu la délibération n°20 C 0242 du Conseil métropolitain en date du 16 octobre 2020 portant acceptation de la mise en débat d’un Pacte de gouvernance entres les communes membres et la Métropole européenne de Lille,

Vu le courrier du président de la MEL en date du 24 avril 2021, sollicitant la présentation du Pacte de gouvernance en vue de son adoption devant les Conseils municipaux des communes membres de la MEL,

Considérant que la mise en débat et l’éventuelle adoption d’un Pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d’une fusion ou d’une scission et que ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité,

Considérant que si le recours au Pacte n’est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et recueillir l’avis des Conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte,

Considérant, par ailleurs, que la MEL a organisé les conditions de la co-construction du Pacte de gouvernance en mettant en place 3 séries de Conseils des maires des territoires et 3 Conférences métropolitaines des maires,

Considérant enfin le projet de Pacte de gouvernance de la MEL ci-annexé,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d’émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la MEL,

- de l’autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d’Haubourdin :

- émet un avis sur le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la MEL

- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération,

Madame CAPY : Les élus de la liste Haubourdin plus humain sont favorables à la mise en place d’un pacte de gouvernance de la MEL. Toutefois, ils invitent l'exécutif de la MEL à exercer une réelle transparence avec les élus locaux et les citoyens/citoyennes.

Ils/elles souhaitent également que la MEL, à travers ses instances et ses services, mette en place de réelles actions innovantes en matière de démocratie participative sur les propositions suivantes : Concernant la Gouvernance avec les communes, les maires étant particulièrement occupés, on peut imaginer de co-construire les politiques métropolitaines aussi avec les adjoints, conseillers délégués des communes ou simples conseillers participant aux commissions des thématiques concernées. Ce serait bien aussi de renforcer l’information de l’ensemble des conseillers municipaux des communes, y compris ceux ne faisant pas partie de la majorité, en leur donnant accès aux outils et aux communications mis à disposition des maires et des conseillers métropolitains. Concernant la Gouvernance avec les citoyens, on pourrait inviter la MEL à renforcer la participation citoyenne à l’échelle de la MEL en développant davantage la consultation des citoyens, avec par exemple l’organisation de référendums locaux, la mise en place d’assemblées citoyennes, des conseils de citoyens MEL composés de représentants des conseils de citoyens des communes, en n’élisant plus un président du Conseil de développement sur proposition du président de la MEL, mais en organisant un vote (idéalement au jugement majoritaire) avec toutes les candidatures.

Monsieur le Maire : il est déjà important de marquer les étapes et de mesurer le travail proposé. Nous entendons votre souhait d’aller plus loin encore dans la participation citoyenne.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

|  |
| --- |
| **2021-06-16 / 11 - TARIFS DES DROITS DE PLACE** |

Monsieur le Maire prend la parole.

Par délibération en date du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place actuellement applicables.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d’un an et dans le cadre du déconfinement progressif des activités, Monsieur le Maire propose d’accorder, la gratuité des emplacements suivants :

- marché hebdomadaire, à compter du 19 mai 2021 et jusqu’au 30 juin 2021

- loteries, confiseries, tir, jeux, jusqu’au 31 août 2021

- auto skooter, manège enfantin, karting, jusqu’au 31 août 2021

- terrasses ouvertes

Pour les terrasses ouvertes, le tarif étant un tarif à l’année, aucune somme ne sera due pour l’année 2021.

Madame CAPY : nous restons bien en zone AA ?

Monsieur le Maire : le terrain dont je vous ai parlé est en zone d’attente, ce qui signifie que durant 5 ans il ne s’y passera rien. Nous avons 5 ans pour nous positionner et savoir ce que nous voulons y faire. Il ne change pas de catégorie et reste comme aujourd’hui. Il n’y a aucun changement si ce n’est que dans l’inscription au PAGAD (Périmètre d’Attente du Projet d’Aménagement Global) dans le PLU, il y avait une petite anomalie qui a été rectifiée.

Madame CAPY : j’ai entendu dire que certains jardins ouvriers seraient supprimés pour y faire des constructions mais je ne parle pas de ceux qui ont été déplacés.

Monsieur le Maire : ce n’est pas impossible mais pas dans les 5 ans à venir du fait du périmètre d’attente.

Madame CAPY : les terrains appartiennent-ils à la ville ?

Monsieur le Maire : non, les terrains des jardins ouvriers appartiennent à un agriculteur qui les met à disposition de la ville. Derrière ces terrains, d’autres appartiennent à différents propriétaires. Nous avons 5 ans pour nous préparer et exprimer nos volontés.

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Conseil Municipal du 21 juin 2021

**QUESTION DIVERSE**

Monsieur le Maire : j’ai reçu une question de Madame CAPY.

Madame CAPY : Monsieur le Maire, les Haubourdinois ont appris, en lisant la presse locale (La Voix du Nord du 13 mai) que « la cuisine centrale commune de Loos et d’Haubourdin sera construite près du lycée Maurice-Duhamel à Loos » et que « le projet de construire une nouvelle cuisine centrale commune, qui était déjà dans les tuyaux, a été intégré au programme de renouvellement urbain des Oliveaux. »

Les Haubourdinois ont-ils été consultés sur ce projet et ont-ils eu, à quelque moment que ce soit, la possibilité de s’exprimer à ce sujet ? La réponse, nous semble-t-il, est NON

Pourtant, ce projet peut susciter bien des interrogations et des réticences :

Tout d’abord, la construction est prévue sur un terrain agricole géré par la fabrique de l'emploi et qui bénéficie d'un agrément en agriculture bio. On sait qu'il faut plusieurs années pour obtenir ce label. Pour nous, entre le maintien d'un maraîchage bio favorable à l'environnement et pourvoyeur de légumes sains et l’artificialisation des sols, le choix est vite fait, sans compter que même si la mairie de Loos a promis un terrain de remplacement pour ce maraîchage, il faudra à nouveau des années pour que celui-ci retrouve les qualités environnementales de l'ancien.

De plus, elle est prévue en zone d’alimentation des champs captants AAC2, et même s’il n’est pas interdit de construire en zone AAC2, cela nous semble irresponsable de le faire dans la mesure où ce type de zone doit être protégé par les communes gardiennes de l’eau, dont Loos fait partie. Irresponsable, mais aussi incohérent : En effet, une serre sur terrain de maraîchage bio au sein de l'IME de Loos, également classé en AAC2, avait été interdite au motif de la protection de la nappe, alors qu’il n’y avait pas de fondations pour cette serre… et maintenant on voudrait autoriser une construction de bâtiment de cuisine centrale sur des terres agricoles qui devraient être au contraire sanctuarisées… c’est pour le moins incompréhensible ! d’autre part le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'**eau)** prévoit des pertes importantes d’eau dans la nappe phréatique pour les mois et années à venir ; il est donc très important de privilégier la récupération et la recharge de cette eau, en sauvegardant les superficies perméables donc en construisant le moins possible sur ces zones et en tenant compte du dérèglement climatique. Nous avons donc du mal à comprendre qu’on puisse adhérer à un tel projet lorsqu’on est véritablement et sincèrement sensible aux problèmes environnementaux. Nous aimerions bien connaître votre avis sur ce point.

Par ailleurs, nous aimerions aussi savoir si ce projet verra le jour sans que les Haubourdinois aient été consultés ou même simplement informés autrement que par la Voix du Nord, sans qu’il fasse l’objet d’une délibération, en bref, sans utiliser les outils démocratiques qui sont à votre disposition.

Finalement, ne pourrait-on pas imaginer d’autres solutions ?

Rappelons que le regroupement des 2 cuisines centrales (Loos et Haubourdin) n’avait pas été à l’époque, en 2016, le fruit d’un projet longuement muri mais d’un accord passé entre **M Delaby et Mme Voituriez pour que la cuisine centrale d’Haubourdin héberge celle de Loos,** les locaux de cette dernière étant devenus inutilisables (« impraticables pour des raisons liées à des malfaçons » cf VdN).

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Cet acte d’entraide explicable à l’époque donne lieu aujourd’hui à une situation délicate pour Haubourdin (les locaux deviennent trop petits), et peu conforme à la tendance actuelle. En effet de nombreuses communes optent désormais pour des cuisines sur les lieux de restauration. Elles apparaissent comme les meilleures solutions permettant plus facilement un approvisionnement en produits locaux issus au minimum de l’agriculture raisonnée.

Alors pourquoi s’obstiner à vouloir ce regroupement ? D’autant plus que celui-ci a donné lieu par la suite à la constitution d’un groupement de commandes entre les villes de Loos et d’Haubourdin qui, s’il permet de faire quelques économies, amène à se fournir en aliments par l’intermédiaire d’une plateforme régionale de Sodexo qui se fournit elle-même sur le marché de Rungis ou autre… On est bien loin du circuit court et bio et de l’emploi local ! D’autant plus également que la cohabitation de salarié.e.s issus de 2 communes différentes pose un certain nombre de problèmes d’organisation et d’équité.

Pour conclure, selon nous, l’implantation d’une cuisine centrale commune aux deux villes et surtout à l’endroit où elle est prévue ne semble pas du tout une bonne idée et nécessiterait pour le moins l’ouverture d’un vrai débat démocratique.

Nos questions sont donc les suivantes :

* La décision de la construction d’une cuisine centrale commune de Loos et d’Haubourdin près du lycée Maurice-Duhamel à Loos a-t-elle été prise ?
* Si oui (et dans ce cas au mépris de la démocratie participative à laquelle vous semblez attaché) par qui et dans quel cadre ?
* Que pensez-vous de son impact néfaste sur le plan environnemental ?
* A l’heure où nos concitoyens sont en attente de plus de proximité, est-il pertinent de graver dans le marbre la construction d’une cuisine encore plus éloignée de notre territoire ?
* S’il en est encore temps, avez-vous l’intention d’engager un débat sur ce sujet ?

Monsieur le Maire : je vais reprendre vos éléments dans un certain ordre.

Vous mettez en cause l’existence même de la cuisine centrale puisque vous nous dites que de nombreuses villes optent pour des cuisines sur les lieux de restauration. Nous avons sur Haubourdin 9 écoles publiques. La restauration scolaire alimente aussi les écoles privées. Il nous faudrait 5 lieux de fabrication. Je ne sais pas si vous avez déjà eu l’occasion de visiter la cuisine centrale mais il faut savoir que les contraintes sanitaires sur la production des repas sont devenues extrêmement complexes avec des lieux de stockage sous pression pour éviter les virus. Il faut stocker les emballages afin de pouvoir prouver leur provenance en cas de problème. Je n’entrerai pas dans les détails mais il parait très difficile de mener ce niveau d’exigence et de qualité sur ces 5 lieux de fabrication qui seraient nécessaires pour alimenter et faire la cuisine localement sur chacune des écoles.

Nous allons passer progressivement en liaison froide. Nous aurons donc une remise en température des aliments qui se fera localement école par école.

Deuxième point, vous indiquez que le groupement de commandes nous amène à nous fournir sur le marché de Rungis au détriment du bio et du local. C’est très largement sévère. Comme vous le savez, nous avons anticipé l’application de la loi Egalim en juillet 2020 alors qu’elle ne s’appliquait qu’en janvier 2021. Cette loi nous impose 50% de produits durables, d’origine et de qualité dont 20% de produits bio.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Votre question se posait donc plutôt sur le local. Je peux vous donner ce qui se fait déjà à ce niveau dans nos écoles : nous nous approvisionnons chez notre fournisseur local de maraichage qui est l’atelier d’insertion Interval qui produit sur la commune. Il nous produit en salades, tomates et légumes pour les potages. Il possède deux lieux de production sur Haubourdin : un à la Carrière des Ciments et un autre près de la ferme du Bocquiau. Notre cuisine est référencée sur la plateforme en ligne aprolocal qui est une initiative de la chambre d’agriculture visant à rapprocher les producteurs et utilisateurs. Quelques exemples concrets : la société Velders, plateforme régionale nous approvisionne en tomates grappes de Arques, batavia de Deûlémont, oignons de Steenwerck, herbes aromatiques de Verlinghem, radis de Violaines, concombres de Givenchy-en-Gohelle, lentilles et quinoa Hauts-de-France de la société Verdoncq, yaourts fermiers de la ferme Dillies à Genech. Tout cela pour vous montrer que nous ne nous approvisionnons pas Rungis avec de la nourriture industrielle. Nous imposons à notre fournisseur des approvisionnements locaux. Nous pouvons toujours faire mieux et plus mais nous avons cette envie. Malgré tout et pour aller dans le sens que vous nous indiquez, nous travaillons et ce n’est pas chose facile, à passer en régie directe c’est-à-dire acheter par nous même sans passer par un intermédiaire qui est aujourd’hui Sodexo mais il nous faut pour cela investir dans du personnel capable d’effectuer cette tâche et connaissant les réseaux d’approvisionnement. Nous bénéficions aujourd’hui de diététiciennes pour essayer d’équilibrer les repas de façon adaptée aux enfants. Nous avons cette envie, nous allons dans cette direction.

Madame IDZIOREK : ce procédé est en test à la maison de retraite.

Monsieur le Maire : effectivement, à la maison de retraite, la fabrication des repas été réalisé par Sodexo et nous sommes passés à l’essai de la production sur place. Il y a bien sur une différence entre la restauration scolaire et celle de la maison de retraite puisqu’il faut fournir des repas 7 jours sur 7 midi et soir alors que pour la restauration scolaire il s’agit de 4 repas par semaine. A partir du mois de juin ou juillet, nous aurons nos propres cuisiniers à la maison de retraite qui confectionnerons les repas sur place. Nous passerons progressivement en approvisionnement direct.

Monsieur BUQUET : si vous regardez la trame des menus de la restauration scolaire sur internet, vous pouvez voir que tout y est noté : la provenance des légumes et autres. La commission écoles a retravaillé la présentation des menus de la semaine avec le service communication. Les parents sont informés systématiquement de la provenance des produits bio ou locaux.

Monsieur le Maire : vous remettez en cause le partenariat avec la ville de Loos pour réaliser une cuisine partagée. Nous avons démarré en 2016 avec Loos. Nous tirons du bénéfice de cette fabrication partagée. Je rappelle qu’un repas en maternel nous coûte 9,12 € et un repas en primaire 9,39 €. Ce coût comporte une partie animation et une partie repas mais globalement, si nous enlevons la partie animation qui représente environ 2 €, il reste 7 €. Le prix du repas varie entre 2,30 € et 2,74 € pour les Haubourdinois et deux fois plus cher pour les extérieurs. Cela veut dire que pour chaque repas la ville d’Haubourdin dépense environ 6,80 € ce qui est un investissement important et il est naturel de rechercher des économies. Il s’agit d’argent public et non de notre argent avec lequel nous sommes libres d’agir. Le fait de produire en commun un nombre de repas plus important nous fait faire des économies au-delà du marché d’approvisionnement. Dans une cuisine partagée, nous économisons des fluides, des moyens, des ressources et des investissements.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Enfin, sur la localisation, je vous informe que cet investissement est celui de la ville de Loos. Nous partagerons cette cuisine si nous continuons à travailler ensemble. Ce projet existait déjà avant même que nous soyons mutualisés. Nous n’avons jamais caché notre souhait de travailler ensemble. La ville de Loos a réfléchi à son projet d’implantation et a choisi ce terrain. Personnellement, je n’ai pas participé à ce choix et je ne connais pas l’association qui occupe actuellement le terrain. J’imagine que Loos a étudié toutes les possibilités et les meilleures pistes. Ce terrain à l’avantage, du point de vue localisation, d’être à mi-chemin entre Loos et Haubourdin. Loos a proposé à l’association un plus grand terrain mais effectivement ils auront la contrainte des 3 ans pour le remettre en agriculture bio.

Pour répondre directement à vos questions, nous travaillons avec la ville de Loos sur le déménagement de la cuisine centrale commune dans un bâtiment qui est à construire. La ville de Loos a travaillé de son côté sur sa localisation et sa conception. Il ne s’agit pas d’un co-investissement mais d’un investissement purement loossois. Nous avons la volonté de travailler ensemble ce projet mais aujourd’hui aucune décision formelle n’a été prise, aucun contrat n’a été signé, aucun engagement n’a été pris dans le temps. Nous sommes toujours dans la phase projet. Nous avons été interpellés par écrit par l’association éco-Loos et par vous-même aujourd’hui. Nous continuons le travail et les discussions au sujet de ce projet. Aucune décision n’est prise à c jour.

Vous nous mettez un peu en cause sur le côté démocratie participative. Je vous invite à poser cette question en commission écoles et nous poursuivrons ensuite le processus démocratique.

Nos enfants ont aujourd’hui des repas de qualité comprenant une part importante de bio et de local. Nous avons toujours attaché une grande importance à la qualité des repas. Nous sommes au niveau 2 du label « ici je mange local » de la MEL. Ce programme établit une classification bio et local sur l’approvisionnement des écoles. Nous essayons d’offrir à nos enfants des repas équilibrés à l’aide des selfs qui nous avons instaurés dans toutes nos écoles. Nous avons mis en place, incités par l’Etat, des animations durant la pause méridienne, par l’intermédiaire des NAP, puis l’Etat nous a retiré les financements et laissé face à nos responsabilités ce qui a considérablement alourdi nos dépenses côté scolaire. Les écoles représentent aujourd’hui 25% des dépenses de la ville et 33% des dépenses de personnel. Nous avons un devoir de rationalisation vis-à-vis de la population.

Je vous avais promis, lors d’un précédent conseil municipal, des tarifs relatifs à la restauration scolaire. Nous vous les communiquerons par écrit mais je peux d’ores et déjà vous donner quelques chiffres. Au niveau des coûts de revient : 9,12 € pour les maternels et 9,39 € pour les élémentaires. Ceci est notre coût de revient global avec globalement 2,20 € pour la partie animation. Les tarifs en 2018/2019 étaient de 2,30 € pour les maternels et 2,74 € pour les élémentaires Haubourdinois et de 4,46 € pour les maternels et 5,14 € pour les élémentaires pour les extérieurs. Vous connaissez les nouveaux tarifs. Les quotients familiaux varient maintenant de 2,34 € à 2,94 € indépendamment que l’enfant soit en maternel ou en élémentaire. Comme vous avez pu le voir la différence du coût de revient entre un repas en maternel et un repas en élémentaire est très faible. En 2019, 1200 enfants étaient inscrits à la cantine pour 981 familles avec une inscription en moyenne 3 jours par semaine et environ 14 000 repas facturés par mois. En 2020, 1191 enfants étaient inscrits à la cantine pour 943 familles avec une inscription en moyenne 3,3 jours par semaine et 13 810 repas facturés par mois. Nous avons perdu 200 repas par mois compte-tenu de la situation sanitaire et du confinement.

Pour les éléments selon les tranches, sur la tranche 1 nous avons 72 familles, sur la tranche 2 nous avons 108 familles, sur la tranche 3 nous avons 183 familles, sur la tranche 4 nous avons 260 familles, sur la tranche 5 nous avons 329 familles et sur la tranche 6 nous avons 238 familles.

Conseil Municipal du 21 juin 2021

Ce qui nous donne globalement une représentation un peu plus importante sur les tranches 4, 5 et 6 et une représentation plus faible sur la tranche 1. Le revenu moyen n’a pas évolué avant la tarification. Le passage en tranche selon le QF n’a pas changé, juste une légère baisse pour les familles à faibles revenus et une légère augmentation pour les familles plus aisées.

Monsieur le Maire : nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal. J’ai quelques informations à vous communiquer :

* Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 septembre. Nous y parlerons du PRID qui est une première étape du PLU 95, deuxième démarche du PLU.
* Le marché a une nouvelle configuration
* Pour les informations concernant le mercredi 14 juillet, je laisse la parole à Madame NIREL.

Madame NIREL : 98 villes font parties de la MEL et nous avons été retenu parmi 20 villes pour bénéficier des 10 ans du dispositif «Les belles sorties » . Nous allons proposer une déambulation que nous en sommes encore en train de travailler suite aux consignes du plan Vigipirate. Le dispositif est organisé conjointement avec les villes de Sequedin et d’Hallennes-lez-Haubourdin. A 15h, 300 chaises seront installées dans la cour de l’école Roger Salengro à Hallennes-lez-Haubourdin afin d’assister à un concert d’environ 40 à 45 minutes. Le public reviendra ensuite sur Haubourdin avec une déambulation jusqu’au Mail du Bon Pêcheur avec les musiciens de la fanfare « Ceux qui marchent debout » où un concert de 40 minutes sera donné. Ce sera un évènement très gai et nous espérons vraiment que le public des trois communes sera au rendez-vous.

Monsieur le Maire : je clôture la séance de ce Conseil Municipal en vous souhaitant à toutes et à tous de bonnes vacances d’été. N’oubliez pas signer la feuille de présence.